

### DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 28 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 23
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 21 mars 2023

<u>Présents</u>: Christian DUMAS, Amaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÜN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Christine CABEZAS, Maël DIONG, Yann GRISON, Delphine GUY, Jean-Luc BERNARD, Sandrine RIGAUX, Thierry GOMES, Benoît COQUAND et Aurore MARTIN.

#### Absents excusés :

Laurent JOLLY, ayant donné son pouvoir à Claude FLEURY, Emilie BRICOUT, ayant donné pouvoir à Estelle MONTES Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN, Estelle MARCUARD, ayant donné son pouvoir à Michèle LUCAS, Guillem LEROUX, ayant donné pouvoir à Thierry GOMES, Laetitia NATIVELLE, ayant donné pouvoir à Sandrine RIGAUX.

Début de la séance : 19h00 Fin de la séance : 21h00 Secrétaire : Maël DIONG

### **RESSOURCES HUMAINES**

DL.23.025 - Création de postes au 1er avril 2023

### Christian DUMAS expose:

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

appartent done ad consent marrieda de mon renecim des emples necessaries de l'encienmentent de cervises.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Par dérogation et selon la nature des missions exercées, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique.

Ainsi, afin de répondre à l'organisation, aux besoins des services et au regard des missions exercées, il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit au 1er avril 2023 :

Catégorie	Filière	Cadre d'emploi	Grade	Taux d'emploi	Poste accessible par contrat
В	Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	100 %	L332-8
В	Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	30 %	L332-8
В	Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	30 %	L332-8
С	Sociale	ATSEM	ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100%	

Après présentation à la Commission Générale du 13 mars 2023, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de créer les postes ci-dessus énoncés à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 et de modifier le tableau des effectifs à la même date.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Monsieur le maire est autorisé à procéder au recrutement de l'agent qui sera affecté à cet emploi et à signer tous les documents relatifs à ce recrutement.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

2 9 MARS 2023

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : Publication le : 0 4 AVR. 2023 Notification le : 0 4 AVR. 2023

0 4 AVR. 2023

Le Maire

tian DUMAS



HELIOS: comptabilité publique ACTES : contrôle de légalité

# Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité: VILLE INGRE Utilisateur : Le Tumelin SYlvie

## Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :

DL 23 025

Objet:

Création de postes au 1er avril 2023

Type de transaction:

Transmission d'actes

Date de la décision :

2023-03-29 00:00:00+02

Nature de l'acte :

Délibérations

Documents papiers complémentaires :

NON

Classification matières/sous-matières:

4.1.1 - Création de poste et suppression

Identifiant unique:

045-214501694-20230329-DL\_23\_025-DE

URL d'archivage:

Non définie

Notification:

Non notifiée

## Fichiers contenus dans l'archive:

Fichier The Property of the Pr	Туре	Taille
Enveloppe métier	text/xml	901 o
Nom métier : 045-214501694-20230329-DL_23_025-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	302.4 Ko
Nom original : DL.23.025 -RH - Création de postes au 1er avril	γγ	302.110
2023.pdf		
Non-méhinn.		

Nom métier:

99\_DE-045-214501694-20230329-DL\_23\_025-DE-1-1\_1.pdf

## Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 avril 2023 à 15h23min10s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 avril 2023 à 15h29min56s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 avril 2023 à 15h37min34s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 avril 2023 à 15h37min42s	Reçu par le MI le 2023-04-04